

DynaM – Release – Décembre 2013

Info: ONSS: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ peter.vets@onss.fgov.be
HIVA: Steven Bulté ▪ Tel. 016 32 31 17 ▪ steven.bulte@kuleuven.be
HIVA: Ludo Struyven ▪ Tel. 0485 16 08 86 ▪ ludo.struyven@kuleuven.be

Dynamiques sur le marché de l'emploi belge. Juin 2011 - juin 2012

L'évolution de l'emploi au cours d'une période est le solde de la croissance ou de la diminution des emplois auprès de chaque employeur¹. L'évolution de l'emploi au cours d'une période est le solde net de la dynamique de l'emploi sous forme de création d'emplois dans les entreprises nouvelles ou en expansion, et de destruction d'emplois dans les entreprises en contraction ou en fin de statut d'employeur. L'évolution de l'emploi est pourtant aussi le résultat net du flux des travailleurs qui entrent dans les entreprises et de ceux qui les quittent (sorties). L'ensemble de ces flux se nomme la dynamique des travailleurs. Cette notion est plus large que celle de la dynamique de l'emploi.

Dans ce release DynaM, les développements les plus récents sur les dynamiques du marché du travail, aussi bien la dynamique de l'emploi que la dynamiques des travailleurs² sont mis en évidence. Pour les chiffres complets, nous vous renvoyons au site web www.dynam-belgium.org.

1.1. Les chiffres essentiels

Entre juin 2011 et juin 2012, l'emploi en Belgique a connu une diminution de 14 500 postes de travail, soit une baisse de 0,4% (voir tableau 1). L'emploi salarié continue encore à se contracter en 2012-2013. Une baisse du nombre de postes de travail par rapport à l'année précédente de 0,7% est enregistrée³. Ainsi, la contraction de l'emploi dans la période 2011-2013 dépassera celle de la période de crise de 2008-2009. L'analyse de la dynamique de l'emploi indiquera dans quelle mesure que cette évolution négative est provoquée par un taux de sorties des travailleurs qui a augmenté et/ou par une diminution du taux d'entrées.

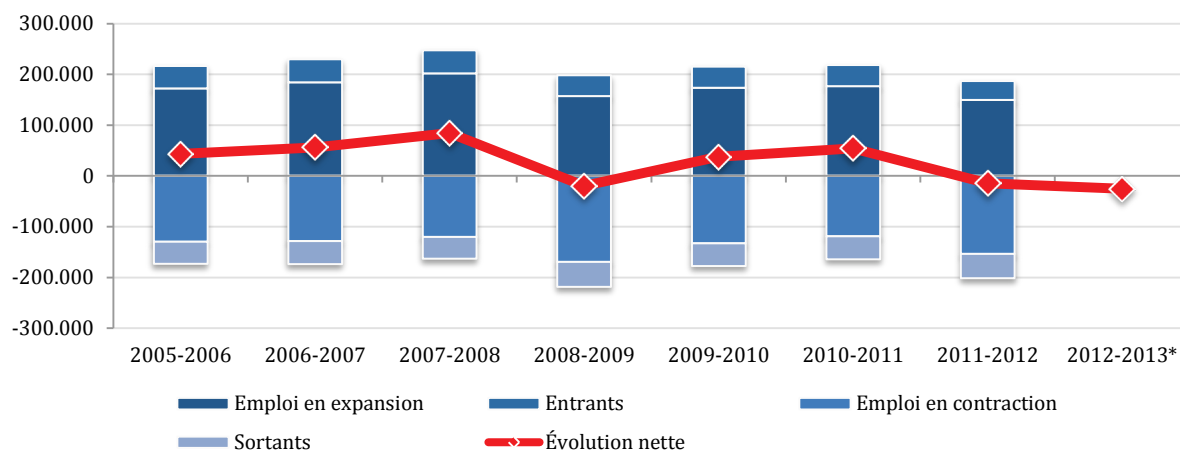
Entre juin 2011 et juin 2012 quelque 187 000 emplois ont été **créés** au sein d'entreprises en expansion et auprès d'employeurs qui démarraient leur activité alors que 201 500 **destructions** d'emploi étaient enregistrées dans des entreprises en contraction ou n'occupant plus de personnel. La baisse actuelle de l'emploi résulte d'une baisse du nombre d'emplois créés et d'une augmentation du nombre d'emplois détruites par rapport à la période 2010-2011. Comparé à la première période de crise, c'est surtout le faible taux de création d'emplois qui est à remarquer : 4,9% dans la période 2011-2012.

¹ Par employeurs, on entend les entreprises, aussi bien personnes physiques que morales, qui emploient des travailleurs salariés assujettis à la sécurité sociale belge.

² Les chiffres relatifs à la dynamique d'emploi pour la période courant de juin 2005 à juin 2012 comprennent l'emploi de tous les employeurs soumis à la sécurité sociale belge (ONSS) et des administrations locales et provinciales (ONSSAPL).

³ ONSS, Estimations rapides de l'emploi salarié : <http://www.rs2.fgov.be/fr/statistiques/publications/estimations-rapides-de-l-emploi-salarie>.

Figure 1: Réallocation de l'emploi en Belgique (juin 2005-juin 2012)



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org / 2012-2013*: estimation

Tableau 1: Taux de création d'emplois et taux de destruction d'emplois (juin 2005-juin 2012)

	Taux de création d'emplois	Taux de destruction d'emplois	Évolution nette
Période	%	%	%
2012-2013			-0,7
2011-2012	4,9	5,2	-0,4
2010-2011	5,7	4,3	1,4
2009-2010	5,7	4,7	1,0
2008-2009	5,2	5,8	-0,5
2007-2008	6,6	4,4	2,2
2006-2007	6,2	4,7	1,5
2005-2006	6,0	4,8	1,2

© ONSS et DynaM-belgium.org (y inclus données ONSSAPL)

• Réallocation d'emplois par les employeurs en expansion et en contraction

Pendant la période 2011-2012, les créations d'emplois ont été principalement le fait d'**entreprises en expansion**: on leur doit 149 400 nouveaux emplois ce qui représente 80% du total des créations d'emploi. Le nombre d'entreprises en expansion a reculé considérablement de 52 800 en 2011 à 50 000 en 2012.

Entre juin 2011 et juin 2012, 153 900 emplois ont été supprimés dans les **entreprises en contraction**. Le nombre d'emplois détruits a augmenté de 23% par rapport à la période 2010-2011.

Tableau 2: Réallocation d'emplois par des employeurs en expansion et en contraction (juin 2005-juin 2012)

Période	Employeurs en expansion			Employeurs en contraction		
	nombre	Création d'emplois par employeurs en expansion		nombre	Destruction d'emplois par employeurs en contraction	
	nombre	%	nombre	nombre	%	
2011-2012	50.003	3,9	45.425	149.376	4,0	
2010-2011	52.781	4,6	43.079	176.506	3,1	
2009-2010	50.149	4,6	43.458	173.550	3,5	
2008-2009	48.758	4,2	46.345	157.455	4,5	
2007-2008	54.149	5,4	42.096	201.735	3,2	
2006-2007	52.885	5,0	41.434	184.329	3,5	
2005-2006	50.604	4,7	41.543	172.355	3,6	

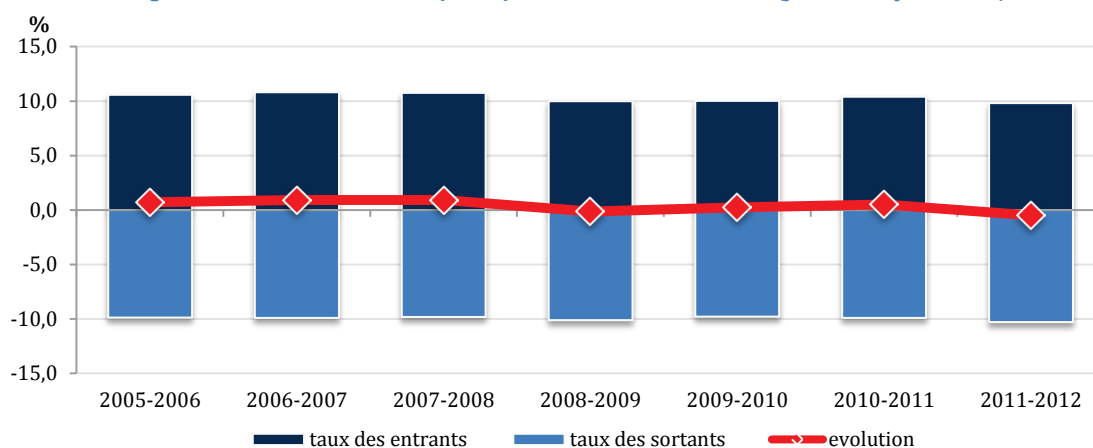
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

- **Réallocation des emplois par les employeurs entrants et sortants**

Dans la période 2011-2012, 24 200 entreprises et organisations ont **débuté une activité d'employeur**. Ensemble, elles ont créé 37 600 emplois, soit 20% du nombre total d'emplois créés. Le **pourcentage des employeurs entrants** (la proportion de nouveaux employeurs par rapport au nombre total d'employeurs actifs) s'est élevé à 9,8%, ce qui est le niveau le plus bas enregistré tout au long de la période observée de 2005 à 2012.

Entre juin 2011 et juin 2012, 25 400 employeurs ont **cessé d'occuper** du personnel. Cela a conduit à 47 600 suppressions d'emplois, soit près d'un quart du nombre total de destructions d'emplois (23,6%). Le **pourcentage des employeurs sortants** a atteint 10,3%, le pourcentage le plus élevé tout au long de la période observée de 2005 à 2012.

Figure 2: Réallocation d'emplois par entrants et sortants (juin 2005-juin 2012)



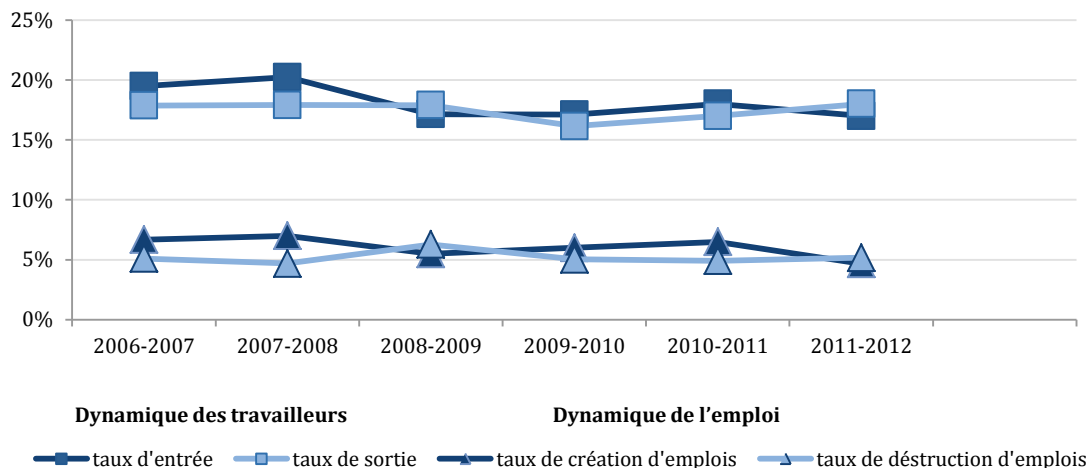
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

La dynamique des travailleurs est un indicateur important pour l'évolution de l'emploi. Au total, 599 000 nouveaux salariés sont rentrés en service auprès de toutes les entreprises (en expansion ou en contraction) et 619 000 salariés ont quitté les entreprises. La différence entre les entrées et les créations d'emplois (ou entre les sorties et les destructions d'emplois) concerne donc les postes de travail qui ont été conservés tout en étant occupés par de nouveaux travailleurs.⁴

Le figure 3 fournit l'évolution de la dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs pour la période 2006-2012. Il apparaît ici clairement que les période de crise montrent une évolution différente. La crise qui s'est manifestée dans la période 2008-2009 est allée de pair avec une augmentation du taux de destruction d'emplois; le taux de sorties ne changeait guère. Pour la période de crise 2011-2012, la chute dans la création d'emplois aussi bien que l'augmentation du taux sorties sont à remarquer. Le figure 3 montre clairement que le niveau des taux d'entrées et de sorties d'avant la crise de 2008-2009 n'est plus atteint par après. L'absence d'une réelle croissance économique a un effet négatif sur la dynamique des travailleurs, aussi bien sur les entrées que sur les sorties des travailleurs.

⁴ Cela concerne simplement le remplacement par des travailleurs en provenance de l'extérieur de l'entreprise. Les mutations internes à l'entreprise ne peuvent pas être mesurées via les données ONSS.

Figure 3: Dynamique des travailleurs et dynamique de l'emploi en taux (2006-2012)



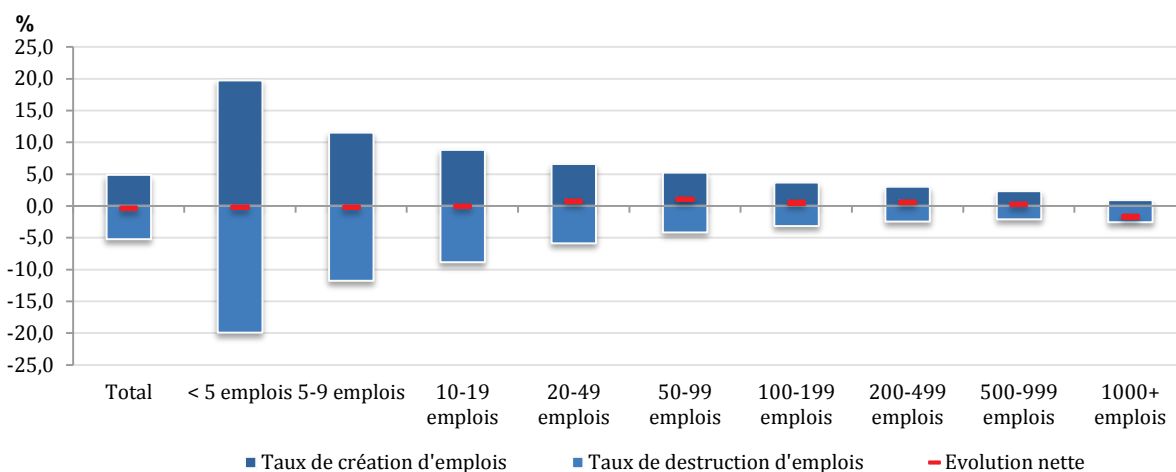
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

La dynamique de l'emploi et, la dynamique des travailleurs sont dépendantes du secteur, et du type d'entreprise.

1.2. Examen par taille de l'entreprise

L'emploi connaît une dynamique plus importante dans les petites entreprises que dans les grandes: la réallocation d'emplois, c'est-à-dire la somme des emplois créés et supprimés, y est plus importante que dans les grandes entreprises. Cela vaut tant pour les chiffres absolus, il y a plus d'emplois créés et détruits au sein des PME, que pour les chiffres relatifs, les taux de création et de destruction d'emplois y sont plus élevés (voir tableau B1). Il y a également un rapport négatif quasi linéaire entre la dynamique des travailleurs et la taille de l'entreprise. La dynamique des travailleurs est plus grande dans les entreprises les plus petites.

Figure 4: Réallocation d'emplois par taille d'employeur, juin 2011- juin 2012



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Aussi bien dans les plus petites entreprises que dans les plus grandes, la destruction d'emplois pendant la période 2011-2012 s'est avérée plus importante que la création d'emplois. Dans les **petites entreprises**, l'emploi n'a que légèrement augmenté de 1 600 postes de travail parmi les employeurs de 20 à 50 travailleurs et dans les entreprises les plus petites, l'emploi était même en recul. Dans la même période, le taux d'entrées était plus faible que dans la période 2008-2009.

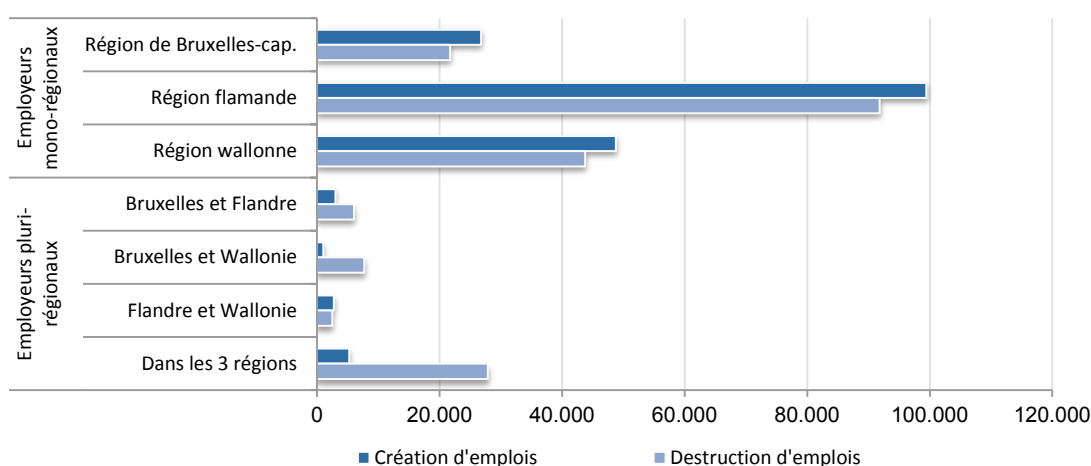
Au sein des **entreprises moyennes** (entre 50 et 199 travailleurs), le redressement du marché du travail s'est maintenu. L'emploi a crû de 4 700 postes de travail, ce qui donne un taux de croissance de 0,8%, c'est qui est moins que le taux de l'année précédente.

Dans les **grandes entreprises** (200 travailleurs et plus), l'emploi au cours de la période 2010-2011 a diminué de 20 800 postes de travail, ce qui contraste avec la période précédente, au cours de laquelle 19 700 emplois supplémentaires avaient été créés. Parmi les plus grandes entreprises (1 000 travailleurs et plus), la forte diminution de création d'emplois est frappante : le taux de création d'emplois, qui, comme le taux d'entrées, était déjà très faible, est réduite de moitié. En plus, le taux de sorties pour la période de 2011-2012 a atteint le niveau le plus élevé de toute la période observée 2006-2012.

1.3. Examen par région

La plupart des employeurs (99,2%) sont "monorégionaux": tous leurs travailleurs sont occupés dans une seule région. La création et la destruction d'emplois peuvent donc être affectées à cette région. Il existe cependant un groupe restreint d'entreprises, généralement de grande taille, qui sont actives dans plusieurs régions. Pour la période 2010-2011, cela concerne 0,8% du nombre d'employeurs et 37,1% du nombre total d'emplois. La progression ou la régression de l'emploi chez ces employeurs "plurirégionaux" ne peuvent pas être réparties selon un critère régional.

Figure 5: Réallocation d'emplois par région de l'employeur, juin 2011-juin 2012



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

En **Flandre**, les employeurs monorégionaux en expansion et ceux qui démarrent leur activité ont créé 99 400 nouveaux emplois pendant la période 2011-2012 (ce qui correspond à un taux de création de 6,4%), alors que 91 800 emplois disparaissaient dans les entreprises en contraction et celles cessant d'employer des travailleurs salariés (le taux de destruction étant de 6,0%). Par conséquent, la période 2011-2012 a été marquée par une progression de l'emploi de 0,5% (25 900 emplois). La période 2010-2011 avait enregistré un taux de croissance de 1,7%.

En **Wallonie**, les entreprises monorégionales ont créé 48 800 nouveaux emplois au cours de la période 2011-2012 (6,8% comme taux de création) alors que 43 800 emplois disparaissaient (6,1% comme taux de destruction). La croissance nette a atteint un taux de 0,7% (+5 000 emplois) et était moins importante que durant la période 2010-2011 (1,9%).

Pour les employeurs monorégionaux de la **Région de Bruxelles-Capitale**, le nombre d'emplois créés s'élève à 26 800 (taux de création: 8,0%) et le nombre d'emplois supprimés est de 21 700 (taux de destruction: 6,6%). Le résultat net enregistré consiste en une croissance nette de l'emploi de 1,5% (+5 100 emplois) en 2011-2012, ce qui est bien en-dessous du taux de croissance de 2,2% mesuré pour la période 2010-2011.

Parmi les entreprises très localisées (ayant leur emploi en un seul arrondissement), la dynamique des travailleurs est la plus haute auprès des entreprises du Brabant –Wallon (taux d'entrées : 21,8% ; taux de sorties : 20,9%) et de la Région Bruxelles-Capitale (taux d'entrées : 21,6% ; taux de sorties : 20,2%).

Les taux de création et destruction d'emplois des **employeurs plurirégionaux** sont nettement moins élevés que ceux des employeurs monorégionaux. Cette constatation tient davantage au fait que, par définition, il s'agit souvent d'entreprises un peu plus grandes qui, comme nous l'avons déjà établi précédemment, présentent une dynamique de l'emploi et une dynamique des travailleurs inférieure. Avec un taux de création d'emplois d'à peine guère 1,0% et un taux de destructions d'emplois de 3,5% , une perte de 32 100 postes de travail est enregistrée dans la période 2011-2012, dont 22 700 auprès des employeurs présents dans les trois Régions.

1.4. Examen sous l'angle de l'activité économique

En comparaison à la première période de crise, la contraction est moins concentrée sur les secteurs orientés à l'exportation et le secteur financier. Il est à noter que le secteur public et de l'enseignement deviennent également des « secteurs en crise ». Les estimations rapides de l'emploi de l'ONSS confirment que l'emploi est resté sous pression, et ceci dans un plus grand nombre de secteurs.

L'emploi dans l'**industrie** (B-C-D-E) en 2011-2012 a diminué de 4 000 emplois. Cette perte d'emplois était supérieure au niveau de 2010-2011, mais a été largement inférieure aux niveaux atteints en 2009-2010 et en 2008-2009, avec respectivement 16 800 et 25 400 emplois perdus. Cette constatation tient davantage au fait que les chiffres d'exportation de l'industrie Belge étaient légèrement positifs en 2011-2012, tandis qu'en 2008-2009, ils étaient en fort recul. Derrière cette évolution nette d'emplois se cache surtout une diminution de la création d'emplois (20 200 postes de travail ou 3,6%). La volonté réduite d'investissements des entreprises a contribué à cette diminution du taux de création d'emplois⁵.

La baisse de l'emploi industrielle dans la période 2011-2012 est également plus le résultat d'une baisse du taux d'entrées, que de l'augmentation du taux de sorties. Le taux de sorties en 2011-2012 (11,5%) était même le moins élevé de toute la période 2006-2012. A titre de référence: pendant la période 2008-2009 le taux de sorties était de 14 % et dans la période avant-crise de 2006-2007, le taux de sorties dans l'industrie était supérieur (13,2%).

Le **secteur de la construction** se caractérise par de fortes dynamiques sur le marché du travail avec des taux de création et de destruction d'emplois supérieurs à 9% du nombre total de postes de travail dans le secteur. En 2011-2012, taux de création d'emplois a baissé de 10,7% (en 2010-2011) à 9,6%, pendant que le taux de destruction d'emplois a connu une légère hausse (9,6%). Avec un taux d'entrée de 20,9% et un taux de sortie de 20,8%, la croissance d'emploi s'est mise à l'arrêt dans la période 2011-2012. Les estimations rapides de l'emploi de l'ONSS indique une chute de l'emploi (-2,7%) dans la construction en 2012-2013.

En termes absolus, ce sont les secteurs du **commerce**, du **transport et de l'entreposage** et de l'**horeca** qui créent et suppriment le plus d'emplois: dans la période 2011-2012, le nombre de créations a atteint 58 600 alors que le nombre de suppressions d'emplois a avoisiné les 65 400. Le taux de création d'emplois a diminué (de 10,7% à 9,6%) pendant que le taux de destruction d'emplois a augmenté de 9,2% à 9,6%. Ceci résulte en une perte de 6 800 emplois, tandis que dans la période 2010-2011 le solde était encore positif (+ 5 600). Ceci va de pair dans le commerce et le secteur horeca avec un taux de sorties qui a légèrement monté (20%), mais surtout d'un taux d'entrées nettement en recul (19,2%).

Dans le secteur de l'**information et de la communication** et dans celui des **activités financières et des assurances**, l'emploi est resté relativement stable au cours de la période 2011-2012. Après la période de crise de 2008-2009 avec une perte d'emplois significative, le redressement dans les deux secteurs l'année précédente ne s'est pas maintenu. Dans le secteur des activités financières et des assurances, on constate surtout l'effet d'une diminution du taux de destruction d'emplois, qui est le plus bas de toute la période 2005-2012. Si on compare à la période avant-crise de 2006-2007, les taux d'entrées et de sorties (resp. 11,1% et 9,9%) dans le secteur financier étaient nettement supérieurs, ce qui montre que la perte d'emplois dans ce secteur est plus un effet d'une diminution d'entrées que d'une augmentation de sorties.

Le secteur des **services administratifs, de soutien et spécialisés**, comprend entre autres les agences d'intérim et les qui fournissent des services et demandent beaucoup de main-d'œuvre, de sorte que toute augmentation ou diminution de la demande se traduit immédiatement par des créations ou des destructions d'emplois. Le redressement du secteur entre 2009 et 2011 par rapport à l'année de crise 2008-2009 était remarquable. La croissance nette de 2009-2011 peut être attribué à ce secteur pour plus de la moitié.

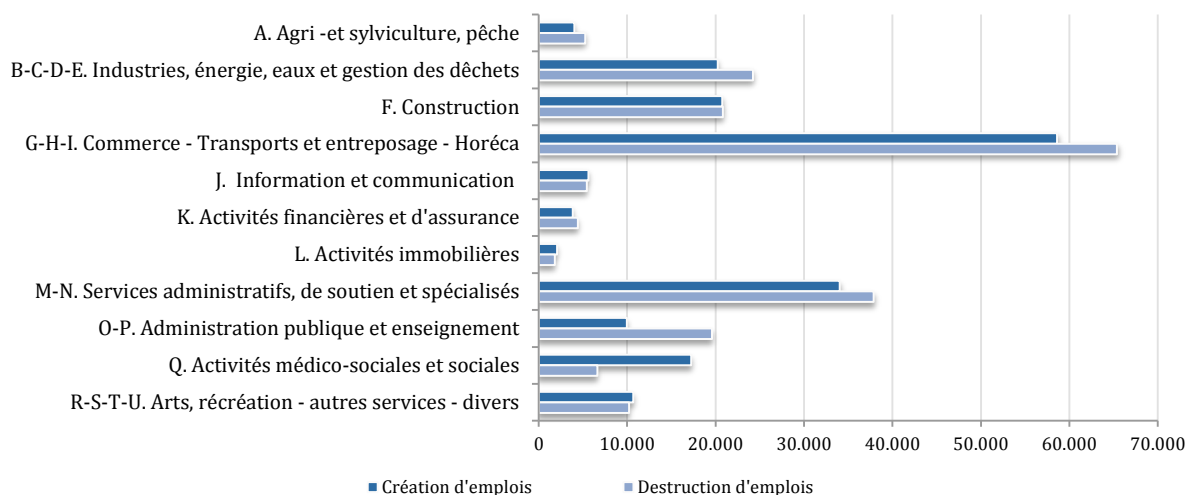
⁵ SPF Economie, Chiffres d'affaires et investissements par an, par trimestre, par province et par activité économique (NACE 2008) d'après les déclarations TVA, 2006-2012

Durant la période 2011-2012, à nouveau une perte d'emplois a été enregistrée (-3 800 emplois), qui est le résultat d'un taux de création d'emplois moins élevé (7,0%) et un taux de destruction d'emplois en hausse (7,8%). La perte d'emplois était quand-même nettement moins importante qu'en 2008-2009 (-21 900 emplois).

Le secteur **quaternaire** est traditionnellement le secteur le moins sensible à la conjoncture. Le secteur **administration publique et enseignement** a néanmoins connu une évolution négative de l'emploi au cours de la période 2011-2012 (une diminution nette de 9 600 postes de travail). Les créations d'emplois, déjà fort limitées, ont encore diminué à leur niveau le plus bas de la période 2005-2012 (1,1%). En même temps, le taux de destruction d'emplois a monté à 2,2%, le niveau le plus haut de la période 2005-2012. Les effets des limites budgétaires auprès des autorités se traduisent donc dans l'évolution de l'emploi (ex. la défense).

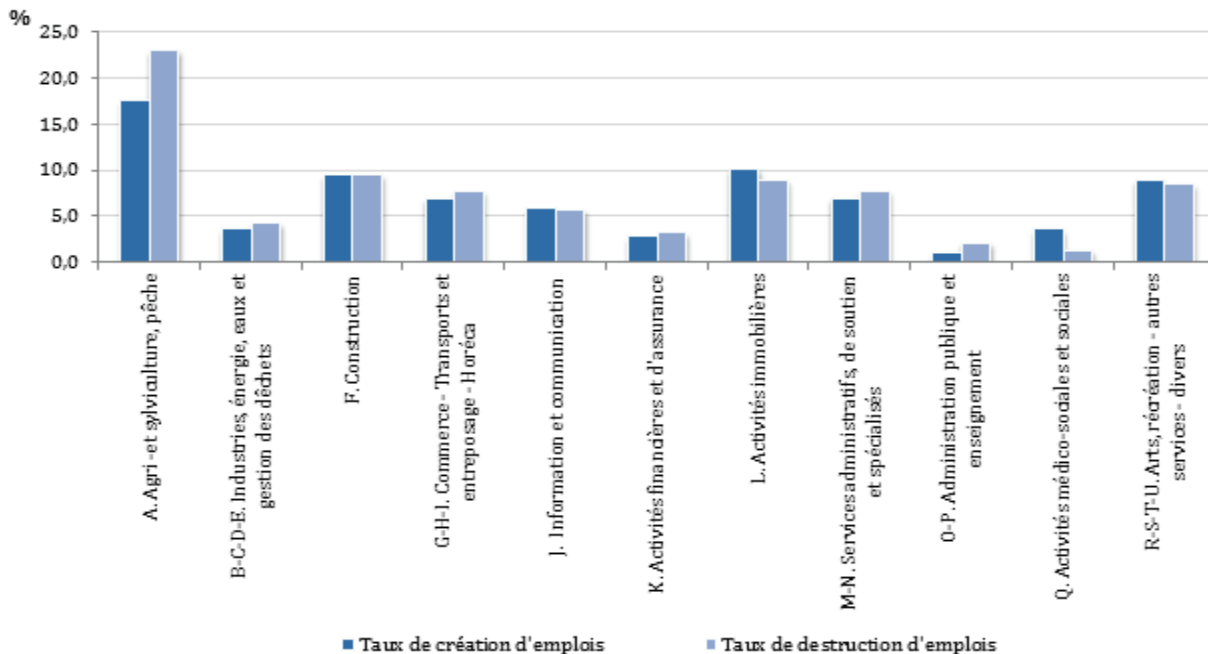
C'est le secteur des **activités médico-sociales et sociales** qui se taille la part du lion dans la création d'emplois. Entre juin 2011 et juin 2012 17 200 emplois ont été créés par des employeurs en expansion ou qui démarraient leur activité alors que les pertes d'emplois dans les entreprises en contraction ou cessant d'occuper des travailleurs se sont limitées à 6 600. L'emploi a dès lors connu une progression nette de 10 600 postes de travail, ce qui représente 2,3% du total des postes de travail dans ce secteur. L'évolution de l'emploi est donc resté positive dans ce secteur, qui était marqué par une forte croissance dans les années précédentes. On constate que le taux de croissance diminue de manière importante. Le taux d'entrées de travailleurs dans le secteur (13,8%) est également plus faible que les années précédentes.

Figure 6: Réallocation d'emplois par activité économique, juin 2011-juin 2012



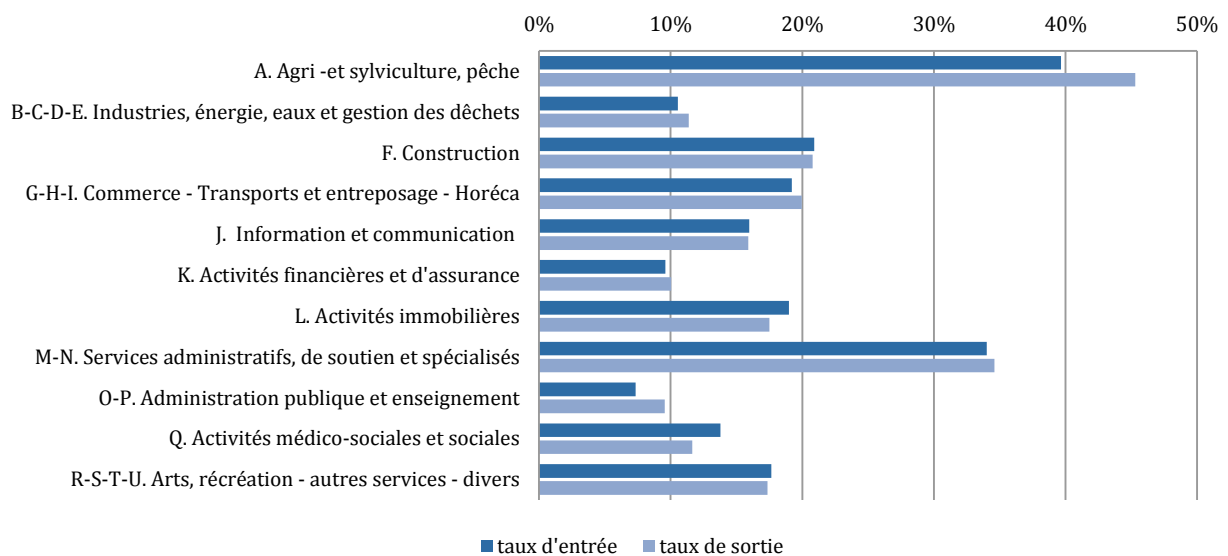
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Figure 7: Taux de création et de destruction d'emplois par activité économique, juin 2011- juin 2012



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Figure 8: Dynamique de travailleurs par activité économique, juin 2011 - juin 2012



1.5. Examen en fonction des caractéristiques des travailleurs

La dynamique de l'emploi (création et destruction d'emplois) et la dynamique des travailleurs réparties selon les caractéristiques des entreprises indiquent dans quelle mesure les entreprises adaptent leurs effectifs en fonction des circonstances économiques. L'analyse de la dynamique des travailleurs selon les caractéristiques propre aux travailleurs montrent l'impact de ceci au niveau des travailleurs.

- **Selon le sexe du travailleur**

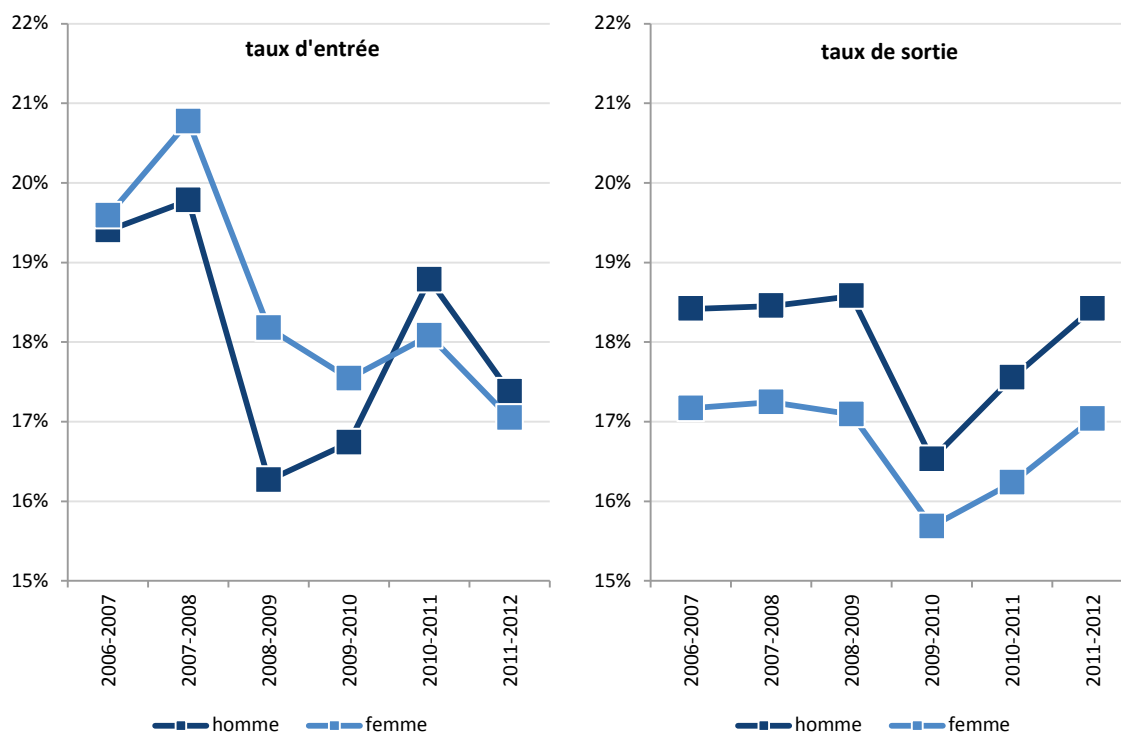
Pour la période 2006-2012, pour les femmes les taux d'entrées sur la période complète ont été plus élevés que les taux de sorties, avec pour conséquence, une croissance nette de l'emploi importante pour les femmes (+10% par rapport à 0,3% pour les hommes dans la même période).

Néanmoins, dans la période 2010-2012 les taux d'entrées ont été plus amples chez les hommes, En même temps les taux de sorties des hommes sont restés supérieurs. Par rapport à l'année précédente, dans la période de 2011-2012, une perte d'emplois de 1% est enregistré pour les hommes. L'emploi des femmes est resté stable.

Comparé à la première période de recul de l'emploi en 2008-2009, le taux d'entrées des femmes était inférieur dans la période 2011-2012, tandis que le taux de sorties était du même niveau.

L'image est différente pour les hommes : le taux d'entrées de la période 2011-2012 surpasse celui de la période de 2008-2009, pendant que le taux de sorties a augmenté également.

Figure 9: Evolution de la dynamique des travailleurs selon le sexe des travailleurs, 2006 - 2012 (Belgique)



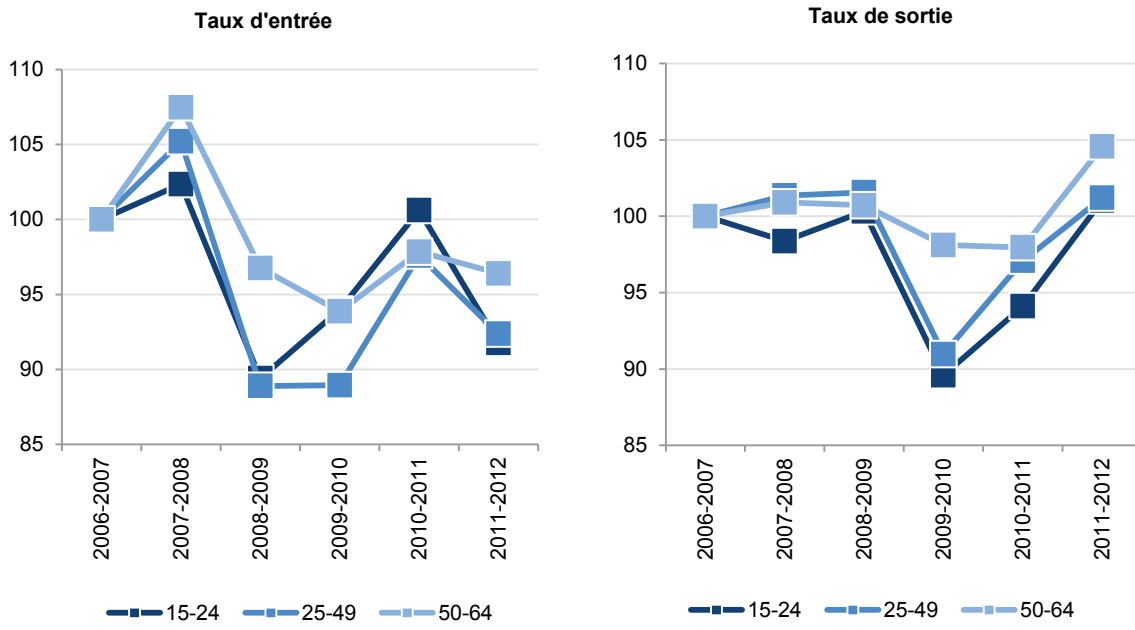
- Selon l'âge du travailleur

La dynamique des travailleurs est fortement liée à l'âge des travailleurs. Les taux d'entrées aussi bien que ceux de sorties sont très dépendants de l'âge. Les jeunes sont en général plus dynamique sur le marché du travail. Les taux d'entrées et de sorties sont clairement plus élevés chez les plus jeunes. Pour les plus âgés (à partir de la classe d'âge 50), le taux de sorties repart à la hausse.

Le figure 10 reprend comme base de référence la période de 2006-2007 (100%) et montre l'évolution des taux d'entrées ainsi que des taux de sorties par rapport à la période de référence.

Le figure 10 montre la chute brutale des taux d'entrées dans les années crises 2008-2009 et 2011-2012 et ceci pour toutes les classes d'âges. Il y a peu de différence entre l'évolution des travailleurs les plus jeunes et celle de la catégorie de travailleurs entre 25 et 49 ans, même si évidemment la dynamique auprès les jeunes est plus importante. Le taux d'entrées des travailleurs entre 50 et 64 ans est moins soumis aux fluctuations. Le taux de sorties des travailleurs les plus âgés est cependant beaucoup plus important en 2011-2012 qu'en 2008-2009, à cause de l'impact de restructurations mais également suite à l'évolution démographique.

Figure 10: Evolution de la dynamique des travailleurs selon l'âge du travailleur, 2006-2012 (Belgique)



Annexes

Tableau B1 - Réallocation d'emplois par taille d'employeur (Belgique, données annuelles)

Taille	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Total	218.244	186.996	164.190	201.494	54.054	-14.498
< 5 emplois	60.351	56.012	54.460	56.587	5.891	-575
5-9 emplois	27.512	25.029	23.406	25.556	4.106	-527
10-19 emplois	25.024	21.771	19.622	21.875	5.402	-104
20-49 emplois	28.350	26.036	20.820	23.230	7.530	2.806
50-99 emplois	15.788	15.302	9.982	12.150	5.806	3.152
100-199 emplois	12.739	11.016	7.169	9.491	5.570	1.525
200-499 emplois	14.226	12.446	9.080	10.162	5.146	2.284
500-999 emplois	8.592	6.360	3.467	5.719	5.125	641
1000+ emplois	25.662	13.024	16.184	36.724	9.478	-23.700
Taille	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Total	5,7	4,9	4,3	5,2	1,4	-0,4
< 5 emplois	21,2	19,7	19,1	19,9	2,1	-0,2
5-9 emplois	12,6	11,5	10,7	11,8	1,9	-0,2
10-19 emplois	10,1	8,8	7,9	8,9	2,2	0,0
20-49 emplois	7,3	6,6	5,3	5,9	1,9	0,7
50-99 emplois	5,5	5,2	3,5	4,2	2,0	1,1
100-199 emplois	4,2	3,7	2,4	3,2	1,9	0,5
200-499 emplois	3,5	3,0	2,3	2,5	1,3	0,6
500-999 emplois	3,2	2,3	1,3	2,1	1,9	0,2
1000+ emplois	1,8	0,9	1,1	2,6	0,7	-1,7

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Tableau B2 Réallocation d'emplois par localisation des employeurs (Belgique, données annuelles)

Région	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Total	218.244	186.996	164.190	201.494	54.054	-14.498
Employeurs monorégionaux						
Région de Bruxelles capitale	26.850	26.766	19.958	21.712	6.892	5.054
Région flamande	111.738	99.433	85.811	91.849	25.927	7.584
Région wallonne	53.686	48.762	40.396	43.770	13.290	4.992
Employeurs plurirégionaux						
Régions de Bruxelles cap & flamande	3.988	3.004	2.844	6.054	1.144	-3.050
Régions de Bruxelles cap & wallonne	1.868	1.026	1.030	7.718	838	-6692
Régions flamande & wallonne	4.528	2.767	2.112	2.496	2416	271
dans les 3 régions	15.586	5.238	12.039	27.895	3.547	-22.657
Région	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Total	5,7	4,9	4,3	5,2	1,4	-0,4
Employeurs monorégionaux						
Région de Bruxelles capitale	8,4	8,1	6,2	6,6	2,2	1,5
Région flamande	7,3	6,4	5,6	5,9	1,7	0,5
Région wallonne	7,7	6,9	5,8	6,2	1,9	0,7
Employeurs plurirégionaux						
Régions de Bruxelles cap & flamande	1,2	0,9	0,9	1,9	0,4	-0,9
Régions de Bruxelles cap & wallonne	1,0	0,6	0,5	4,4	0,4	-3,8
Régions flamande & wallonne	4,1	2,8	1,9	2,6	2,2	0,3
dans les 3 régions	2,3	0,8	1,8	4,3	0,5	-3,5

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Tableau B3 Réallocation d'emplois par activité économique de l'employeur (Belgique, données annuelles)

Activité économique	Création d' emplois		Destruction d' emplois		Réallocation nette	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Total	218.244	186.996	164.170	201.494	54.074	-14.498
Agriculture, sylviculture et pêche	5.727	4.010	3.826	5.262	1901	-1.252
Industries	23.191	20.220	24.502	24.194	-1.311	-3.974
Construction	22.947	20.752	19.696	20.808	3251	-56
Commerce , Transports , Horeca	65.706	58.602	60.066	65.358	5.640	-6.756
Information et communication	5.952	5.619	5.863	5.423	89	196
Activités financières et d'assurance	4.290	3.825	3.823	4.412	467	-587
Activités immobilières	2.058	2.064	1.742	1.818	316	246
Services administratifs, de soutien et spécialisés	46.652	34.026	18.442	37.855	28.210	-3.829
Administration publique et enseignement	11.288	9.966	10.708	19.568	580	-9602
Activités médico-sociales et sociales	19.125	17.231	6.301	6.607	12.824	10.624
Arts, activités récréatives, Divers	11.308	10.681	9.201	10.189	2.107	492
Activité économique	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Total	5,7	4,9	4,3	5,2	1,4	-0,4
Agriculture, sylviculture et pêche	25,5	17,6	17,0	23,1	8,5	-5,5
Industries	4,2	3,7	4,4	4,4	-0,2	-0,7
Construction	10,7	9,6	9,2	9,6	1,5	0,0
Commerce , Transports , Horeca	7,8	7,0	7,2	7,8	0,7	-0,8
Information et communication	6,2	6,0	6,1	5,8	0,1	0,2
Activités financières et d'assurance	3,2	2,8	2,8	3,3	0,3	-0,4
Activités immobilières	10,6	10,2	9,0	9,0	1,6	1,2
Services administratifs, de soutien et spécialisés	10,0	7,0	3,9	7,8	6,0	-0,8
Administration publique et enseignement	1,2	1,1	1,2	2,2	0,1	-1,1
Activités médico-sociales et sociales	4,2	3,6	1,4	1,4	2,8	2,2
Arts, activités récréatives, Divers	9,7	9,0	7,9	8,6	1,8	0,4

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Définitions et méthode

Ce release contient les données annuelles portant sur la création et la destruction d'emplois et sur les employeurs entrants et sortants en Belgique.

Le texte ci-dessous reprend les définitions utilisées et une brève description de la méthode. Pour plus de détails, consulter la page Méthode: dynam-belgium.org/Methode

- **Source des données**

Les chiffres DynaM sont issus de bases de données administratives, gérées par l'Office national de Sécurité sociale (ONSS) et l'Office national de Sécurité sociale des Administrations provinciales et locales (ONSSAPL). Les chiffres DynaM couvrent 100% des employeurs et quelque 99% des travailleurs salariés en Belgique. Seuls les employeurs relevant de la compétence de la Caisse de Secours et de Prévoyance des marins ne sont pas inclus dans DynaM (une dizaine d'employeurs représentant environ 1 165 postes de travail).

- **Unités statistiques**

Employeur: un **employeur** est une personne physique ou morale qui occupe du personnel (travailleurs salariés).

Poste de travail/emploi: repose sur le dénombrement des travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre.

- **Définitions**

Création d'emplois: augmentation du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ - 30 juin année t) est supérieur à celui au début de la période. La création d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

Destruction d'emplois: diminution du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année $t-1$ - 30 juin année t) est inférieur à celui au début de la période. La destruction d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

Employeur entrant: nouvel employeur qui ne dispose d'aucun emploi au début du trimestre et d'au moins un emploi à la fin du trimestre. La réactivation d'employeurs "dormants", c.-à-d. des employeurs qui durant une période limitée (4 trimestres ou moins) n'emploient pas de salariés et, après celle-ci, en recrutent de nouveaux, ne sera pas considérée comme l'arrivée d'un nouvel employeur. Les entreprises issues d'une fusion, d'une scission ou d'un changement de numéro d'entreprise ne sont pas considérées comme employeurs entrants.

Employeur sortant: entreprise qui occupait du personnel et qui n'en occupe plus. Les employeurs qui disparaissent suite à une fusion, une scission ou un changement de numéro d'entreprise ne sont pas pris en considération.

- **Méthode**

L'élaboration des chiffres et indicateurs portant sur la création/destruction d'emplois et les employeurs entrants/sortants repose sur une méthodologie validée scientifiquement, utilisant le couplage d'enregistrements. Le but de ce couplage d'enregistrements est de reconstituer l'historique de chaque entreprise. HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthode innovante pour réaliser un tel couplage d'enregistrements en s'appuyant sur la disponibilité des relations entre employeurs et travailleurs (Geurts & Vets, 2011). La méthode de calcul de Davis, Haltiwanger & Schuh (1996) pour la création et destruction d'emplois est adoptée.

- **Références**

EUROSTAT/OECD (2007), Eurostat - OECD Manual on Business Demography Statistics, Luxembourg.
Davis J.S., Haltiwanger J.C. & Schuh S. (1996) , Job creation and destruction, Cambridge / London.

Geurts K. & Vets P. (2011), Employee flows to study firm and employment dynamics, DynaM Working Paper.

Plus d'infos

Pour plus d'informations, procédez de la manière suivante:

- En ce qui concerne la source des données et les statistiques de base
ONSS - Direction des Statistiques: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ peter.vets@onss.fgov.be
- En ce qui concerne la méthodologie et les indicateurs
HIVA: Steven Bulté ▪ Tel. 016 32 33 34 ▪ steven.bulte@kuleuven.be